

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS
Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 4.353.555,40 euros
Siège social : 22 Boulevard Benoni Goullin 44200 Nantes
479 457 715 RCS Nantes
(la "Société")

Tableau de synthèse de l'utilisation des délégations financières

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières en cours de validité qui ont été accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital :

Objet de la résolution	Résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Modalités	Fixation du prix des actions émises	Montant nominal maximal en euros	Utilisation
Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes	17 ^{ème}	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 août 2025	Délégation au Conseil d'administration	N/A	3.000.000*	
Augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du droit préférentiel de souscription	18 ^e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 août 2025	Délégation au Conseil d'administration	N/A	3.000.000*	
Augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public (à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier)	19 ^e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 août 2025	Délégation au Conseil d'administration	Prix d'émission des actions au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse), avec une décote maximale de 10%	3.000.000*	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de	20 ^e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit	Délégation au Conseil d'administration	Prix d'émission des actions au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires	20% du capital 3.000.000*	

titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier		jusqu'au 22 août 2025		applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse), avec une décote maximale de 10%		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	21e	18 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 décembre 2024	Délégation au Conseil d'administration	Prix d'émission des actions fixé par le Conseil d'administration en fonction d'une méthode multicritères et au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%	3.000.000*	
Emission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature	22e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 août 2025	Délégation au Conseil d'administration	Néant	10% du capital social 3.000.000*	
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange initiée par la société	23e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 août 2025	Délégation au Conseil d'administration	Néant	3.000.000*	
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	25e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit	Délégation au Conseil d'administration	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	

		jusqu'au 22 août 2025				
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	27 ^e	38 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	N/A	Plafond global cumulé de 500.000 actions	
Attributions gratuites d'actions de préférence de la société à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	28 ^e	38 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	N/A Maximum de 3% du capital		
Emission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	29 ^e	18 mois à compter de l'assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 décembre 2024	Délégation au conseil d'administration	Prix de souscription d'une action ordinaire sur exercice d'un BSA déterminé par le conseil d'administration au moment de l'attribution des BSA, devant être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse		
Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	30 ^e	18 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit jusqu'au 22 décembre 2024	Délégation au Conseil d'administration	Prix ne pouvant pas être inférieur à 95% de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse		CA du 22.06.2023 (80.000 BSPCE administrateurs)
Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de	31 ^e	38 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2023, soit	Délégation au Conseil d'administration	Prix ne pouvant pas être inférieur à 95% de la moyenne pondérée par les		

souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes		jusqu'au 22 août 2026		volumes des cours des 20 dernières séances de bourse		
--	--	-----------------------	--	--	--	--

* Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisé au titre de ces résolutions est plafonné à 3.000.000 € (26^e résolution de l'AG du 22 juin 2023).